

YEŞİM SAĞLAM :

La réunion est enregistrée.

Bonjour bon, après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel hebdomadaire du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large qui a lieu aujourd'hui mercredi 25 janvier 2023 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel nominal en raison du nombre important de participants et pour gagner du temps. Toutefois, sachez que tous les participants seront dûment notés, qu'ils soient connectés par l'intermédiaire de Zoom ou au téléphone. Nous avons reçu les excuses d'Alan Greenberg, de Judith Hellerstein, de Chokri Ben Romdhane, de Shreedeeep Rayamajhi et d'Eduardo Diaz.

Du côté du personnel, je suis pour l'instant la seule représentante du personnel et je vais m'occuper de la gestion de cet appel aujourd'hui. D'ailleurs, j'en profite pour me présenter, Yeşim Sağlam. Et devraient nous rejoindre très prochainement Heidi Ullrich et Chantelle Doerksen.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Marina et Veronica et nos interprètes de français sont Jacques et Aurélie.

Comme d'habitude, nous avons la transcription en temps réel. Je vais partager le lien avec vous sur le chat de Zoom pour que vous puissiez accéder au service.

Et avant de commencer, dernier petit rappel, veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir, non seulement pour la transcription, mais aussi pour que les interprètes puissent vous identifier.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Sur ce, je vais à présent vous céder la parole. C'est à vous, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Bienvenue à cet appel hebdomadaire du CPWG avec, de nouveau, un agenda assez chargé. Passons en revue les différents points de l'ordre du jour et voyons s'il y a des amendements.

D'abord, mise à jour des groupes de travail et petites équipes. Il y a différentes personnes qui participent au PDP, équipe de cadrage, etc., qui sont là et qui vont nous faire une mise à jour et cette mise à jour va nous prendre environ 30 minutes. Ensuite, mise à jour des commentaires politiques avec Chantelle Doerksen et Hadia El Miniawi qui vont nous parler des principaux points importants par rapport aux commentaires politiques, l'OFB notamment. Et les politiques consolidées sont au nombre de deux. La procédure proposée pour la sélection de la chaîne de noms de premier niveau à l'utilisation privée et les règles de génération d'étiquettes de référence basées sur les scripts supplémentaires et connexes. Ensuite, l'ODA et le récent courrier. Voilà, ensuite point divers et prochaine réunion.

Y a-t-il des amendements ou demandes de modification de l'ordre du jour ? Je ne vois pas de mains levées, donc l'agenda est adopté tel qu'il figure actuellement à l'écran.

Passons aux points d'action de la semaine dernière et des semaines précédentes. Il y a un certain nombre de points d'action qui continuent d'être en suspens, l'un pour Maureen Hilyard et Chantelle Doerksen, réviser la déclaration GGP de la GNSO, processus d'orientation de la

GNSO. Je ne sais pas où on en est ; peut-être que Chantelle peut nous dire, s'il vous plaît, où on en est sur ce point.

YEŞİM SAĞLAM : Olivier, Chantelle ne nous a pas encore rejoints. Je suppose qu'elle est sur le point de nous rejoindre, mais elle n'est pas encore là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Peut-être que Maureen ou Sarah Kiden sont là et peuvent nous faire une mise à jour ?

MAUREEN HILYARD : Merci.

Oui, on a traité ce point puisqu'on avait besoin de cela pour la mise à jour qu'on a dû faire. Donc, ce point est traité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Maureen.

Le point suivant, Jonathan Zuck : avis potentiel de l'ALAC au Conseil d'Administration concernant l'espace des noms de premier niveau, quelque chose dont on a parlé à la fin de l'appel du dernier appel. Malheureusement, Michael Palage a dû quitter la réunion la semaine dernière pour participer à une autre réunion. Michael, est-ce que vous voulez nous en parler maintenant ou plus tard ? D'ailleurs, je ne sais pas si Michael Palage est ici avec nous aujourd'hui, je ne le vois pas sur la liste de participants. Peut-être qu'il n'est pas là. Et Jonathan confirme sur le fait qu'il ne le voit pas non plus. C'est toujours en cours. Est-ce

que vous avez une mise à jour, Jonathan, sur ce point ou est-ce qu'on le laisse ouvert pour un prochain appel ?

JONATHAN ZUCK : Écoutez, je crois qu'il n'y a pas de nouveauté, donc on va laisser ce point ouvert.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Holly Raiche, pour que les membres du CPWG révisent le projet de déclaration de l'ALAC sur le projet de plan opérationnel et financier 2024-2028 et plan et budget opérationnel pour 2024.

Enfin, dernier point d'action, Jonathan Zuck, Justine Chew et Alan Greenberg : commencer à planifier la session de la communauté organisée par l'ALAC sur l'ODP. C'est encore en cours.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je ne vois pas de mains levées, ce qui veut dire qu'on peut continuer à avancer. Merci.

Passons au point suivant de l'ordre du jour.

YEŞİM SAĞLAM : La main de Justine Chew est levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, je n'avais pas vu votre main, cela m'a échappé. Allez-y, Justine.

JUSTINE CHEW : Pas de problème, Olivier. J'ai levé ma main au moment où vous disiez qu'on allait avancer, parce que j'ai une question sur le point d'action du 11 janvier – Michelle, Gisella Gruber et moi-même – pour créer un espace de travail à la GNSO pour l'ICANN76 et je crois que je n'ai reçu aucune information là-dessus. Donc, j'aimerais savoir si ce point d'action est finalisé et si c'est le cas, si quelqu'un peut me dire où se trouve cet espace de travail, parce qu'à ce moment-là, j'aimerais de nouveau lancer un appel pour soumettre des thématiques pour les réunions bilatérales de l'ICANN76.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup Justine. Michelle et Gisella ne sont pas sur cet appel, alors je ne sais pas comment procéder. Est-ce que quelqu'un d'autre du personnel sait de quoi il retourne ?

HEIDI ULLRICH : Oui, je vais me pencher sur cette question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci Heidi.

JUSTINE CHEW : Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je sais que Jonathan dit qu'il va y avoir un appel virtuel avant l'ICANN76.

Poursuivons avec le point suivant : mise à jour des groupes de travail et petites équipes. On va commencer par le processus d'élaboration de politiques pour la révision de la politique de transfert. Steinar est avec nous, c'est lui qui va commencer.

STEINAR GRØTTERØD :

Bonjour. Quelques mises à jour de l'appel du groupe de travail d'hier.

D'abord, vous vous en souviendrez, il y avait eu une date butoir pour recevoir les commentaires – c'était lundi dernier. Aucun commentaire n'a été reçu de la part du groupe de travail par les différentes parties prenantes, y compris de l'At-Large qui n'a soumis aucun commentaire, ce qui veut dire qu'on est plus ou moins en phase avec ce qui est proposé et avec la recommandation proposée. Ça, c'est une bonne nouvelle.

L'autre chose, c'est qu'il y avait un texte proposé pour la conformité contractuelle concernant le fait de maintenir des archives de processus sur [inaudible] et délivrées. J'ai indiqué dans le chat de l'agenda le lien vers cette proposition de texte. L'idée, c'est que les bureaux d'enregistrement maintiennent des archives pendant deux ans ou la période la plus longue permise et autorisée par la loi. Il y a eu une discussion sur ce délai de deux ans parce qu'il était recommandé d'appliquer plutôt 15 mois.

Enfin, on a finalement eu une discussion sur la recommandation 17. Vous vous souviendrez qu'il s'agit du blocage du transfert suggéré et la proposition de la petite équipe d'avoir une possibilité d'être exonéré de cela pour les bureaux d'enregistrement. Il n'y a pas eu de consensus

autour de cela, donc le texte et le processus doivent encore être travaillés et peaufinés avant qu'il y ait révision finale de la part du personnel ICANN pour avoir la liste complète des recommandations.

Enfin, on a parlé... Attendez, j'essaie de le retrouver. Oui, c'était d'indiquer l'idée du bureau d'enregistrement gagnant dans le processus de formulaire d'autorisation du bureau d'enregistrement perdant.

Voilà les points les plus importants de la réunion d'hier. Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou si les membres du groupe de travail souhaitent ajouter quelque chose. J'ai oublié de dire quelque chose par rapport à l'appel hier ? Je ne vois pas de mains levées, donc à vous Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar de la mise à jour.

On peut maintenant passer au point suivant, soit le point 3 de l'ordre du jour : EPDP sur les IDN. Normalement, on était censé avoir une grande mise à jour aujourd'hui, mais les choses ont changé et c'est Hadia El Miniawi qui va nous éclairer et nous dire ce qui s'est passé. C'est à vous, Hadia.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup Olivier. Je vais vous faire un bref résumé de la situation, là où on en est par rapport au EPDP sur les IDN.

Demain, l'équipe EPDP est censée commencer la révision de la contribution de l'organisation ICANN qui a été reçue en novembre pour élaborer un projet de recommandation. Le document préparé par

l'organisation ICANN est censé répondre aux questions de la charte. Certaines questions de l'organisation ICANN requièrent de plus amples discussions au sein de l'équipe EPDP. Voilà ce que l'on va faire demain.

On est actuellement également en train d'avoir cinq groupes de projets de recommandations qui requièrent notre contribution, notre travail. Les recommandations ont trait au sujet des ajustements dans les accords de registre, services de registre, processus et procédures liés au cycle de vie des noms de domaine, ajustement au processus d'objection, révision de la similarité entre les chaînes, également thématiques E, réserver les chaînes et autres procédures de ce type et sujet B qui a trait aux mêmes entités au premier niveau et thématique A, définition systématique et utilisation de règles de génération d'étiquettes dans la zone racine.

Comme cela avait été mentionné, nous allons fournir une grande mise à jour d'ici peu. Merci et je peux répondre à des questions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je ne vois pas de mains levées. Merci beaucoup de cette mise à jour, Hadia. Pas d'autres commentaires ou questions ? Merci beaucoup, nous apprécions d'être tenus au courant du travail de ce groupe.

Nous allons parler maintenant de l'équipe de cadrage RDA. Comme vous le savez, ceci se fera plus tard. Il y a un système pour l'accès standardisé et la divulgation. C'est le prochain point. Là, il n'y a pas de mise à jour non plus. Donc, nous avançons.

Les génériques fermés avec Greg Shatan et Alan Greenberg. On devrait avoir une courte mise à jour à ce niveau.

GREG SHATAN :

Le rapport aujourd'hui, c'est un petit peu en attente de la réunion en présentiel que nous aurons qui va commencer ce soir. Nous allons nous retrouver à Washington autour de verres et de tapas. Demain, nous commençons véritablement notre réunion. Nous allons avoir un ordre du jour détaillé. À la base, le premier jour sera consacré à parler de l'intérêt public, de ces problématiques et de voir si un générique fermé doit rentrer dans le cadre de l'intérêt public, le respecter et avoir un objectif d'intérêt public.

Il y aura beaucoup de débats à ce sujet, je n'en doute pas, sur la terminologie notamment, sur ces concepts d'intérêt public, d'intérêt public mondial, de cadre de référence, de tous les outils que nous pourrions utiliser. Nous verrons tout le travail qui a été fait auparavant dans ces domaines sur l'intérêt public et son cadre de référence. Nous allons parler de différents avantages qui pourraient être associés avec les génériques fermés, que ce soit au niveau public et au niveau commercial. Et nous allons voir les menaces et opportunités qui existent, la confiance du consommateur, la sécurité de l'Internet, et ce, dans l'intérêt des utilisateurs finaux. C'est notre public, ce sont les personnes que nous représentons, les utilisateurs finaux, c'est le premier jour.

Le deuxième jour, nous parlerons des critères d'évaluation. Ceci aura peut-être trait également aux différents dossiers de candidature. On n'a pas encore beaucoup parlé de ces thématiques. Nous allons avoir un travail qui sera fait en petits groupes pour à la fois poser des questions et trouver des réponses durant cette journée. Nous discuterons au

niveau des contrats post-délégation, également comment faire respecter ces contrats, quels seront les mécanismes de révision plus tard. Cela va nous apporter à la fin de la deuxième journée de travail, vendredi.

Et enfin, nous allons conclure par un dîner, un restaurant mexicain où nous aurons des ceviches et à boire. Et nous repartirons chez nous, aux quatre coins du monde. À la base, c'est ce que nous allons faire, donc beaucoup de discussions sur l'intérêt public le premier jour et beaucoup de séances sur les autres critères et processus pour le second jour. Y a-t-il des questions ? Je ne vois pas de questions.

Un dernier point. Il y a un mouvement actuellement d'avoir un résumé d'effectué après chaque réunion. Je ferai circuler cela, ce sera très général. C'est bien d'avoir ces documents de synthèse, cela peut être utile pour le personnel. Nous le mettrons sur la liste. Il y aura un document plus intéressant qui va résumer le travail que nous allons faire demain et vendredi. La semaine prochaine, vous aurez ce compte rendu, au début de la semaine prochaine nous l'espérons. Je pourrai l'utiliser pour vous faire un rapport complet sur ce que nous avons créé en deux jours de consultations.

Merci beaucoup et je vous redonne la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Greg, de cette mise à jour. C'est un débat très important. Tous nos vœux de succès pour cette réunion dans les jours à venir et j'espère que les nouvelles sont très bonnes la semaine prochaine.

Je ne vois pas d'autres mains levées, donc nous pouvons avancer et aller à la dernière mise à jour sur le soutien aux candidatures, le GGP, processus d'orientation GGP de la GNSO. Je crois qu'il y a une présentation sur ce soutien aux candidats dans le cadre du processus d'orientation. La présentation sera faite sur Zoom et je donne la parole à Maureen.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup.

Voilà ce que nous avons effectué. J'aimerais m'excuser parce qu'on voit le nom de [Nigel Hickson]. Je remplacerai ces noms et referai les diapos.

Il y a eu des conversations avec le groupe qui sont antérieures à mon arrivée dans le groupe. Il y a eu ce document sur les questions qui ont été posées. On a parlé des services gratuits offerts dans le cadre de l'intérêt public. Il y avait 24 entités qui offraient leur soutien aux candidats lors de la série de 2012. Je crois que c'était une bonne intention, mais ce qui est ressorti de cela, c'est que les critères de qualification étaient très restrictifs et également, il y avait très peu de connaissances de cela, on en a été très peu informés. Donc, on a très peu utilisé ces services parce qu'ils n'étaient pas connus.

Il fallait qu'il y ait un objectif d'intérêt public. C'était dirigé vers des régions. Il n'y a que trois candidats qui étaient qualifiés pour cela, mais ils n'étaient pas informés de la disponibilité de ces services et ils ne rentraient pas dans le cadre des objectifs d'intérêt public. Cela posait problème et certains ne savaient pas qu'ils auraient pu utiliser ces services de soutien.

Maintenant, c'est beaucoup plus flexible. Ce n'est plus ciblé sur des régions mais plutôt ciblé sur toutes les personnes déposant des dossiers de demande, donc c'est beaucoup plus disponible.

Ce dont nous avons discuté également, c'est que les candidats n'étaient pas bien informés de la disponibilité de ces services. Il n'y avait pas d'obligation de rapports non plus. Il n'y a pas de trace de ces aides, il n'y avait pas de compte-rendu qui a été effectué sur ces aides qui étaient offertes, donc on ne sait pas véritablement à quel point ces services ont été utilisés. Voilà quelle est la situation.

Ce qui est absolument important maintenant, c'est de suivre et de retracer l'utilisation de ces services. Il faut montrer et savoir à quel point ces services sont utiles et ont connu le succès. Il faut véritablement suivre cela de beaucoup plus près.

Voilà un petit peu le résumé des débats que nous avons eus à ce sujet. Nous allons passer à la diapo suivante.

Ensuite, nous avons parlé des aspects du soutien financier et cela a été intéressant. Les recommandations étaient qu'il y ait une envergure plus large du soutien financier qui dépasse les frais de dossiers. Ce qui a été recommandé, c'est que l'on couvre les frais de rédaction et les frais juridiques.

Néanmoins, le Conseil d'Administration a noté que cela n'était pas chargé par l'ICANN. Cela était peut-être difficile à mettre en œuvre parce que ces frais n'étaient pas demandés par l'ICANN et l'ODA suggère qu'avec l'intention d'élargir l'envergure de [l'ASP], il y ait une réduction des frais annuels de l'ICANN pendant quelques années. Cette

réduction de certains frais de l'année permettrait d'assurer une meilleure viabilité pendant quelques années pour les personnes déposant des dossiers pour des noms de registre.

L'intention de cela était que l'organisation ICANN travaille avec l'IRT pour la révision, pour explorer des manières de suivre l'esprit de la recommandation, faire plus de recherches en ce qui concerne les meilleures pratiques qui existent dans d'autres organisations. Donc, des services de soutien financier qui existent dans d'autres organisations doivent être analysés. Ce serait au personnel d'effectuer ce travail avec des experts qui pourraient conseiller le GGP sur ce type de soutien.

Enfin, il faut suivre cela. Il faut qu'il y ait un suivi de l'utilisation avec des données pour voir comment ces mesures de soutien financier sont utiles. Nous allons passer à la diapo suivante, dernière diapo.

INTERPRÈTE : Désolée, il y a une interférence sur la ligne.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je n'y suis pour rien.

MAUREEN HILYARD : Moi non plus.

Voilà un petit résumé par rapport au soutien aux candidats. L'aspect communication, je crois que j'en ai parlé la dernière fois, à savoir que là, c'est plus urgent que jamais. Et à l'origine, c'était six mois avant le lancement de la série du côté communication que c'était fait, mais là,

on dit qu'il faudrait que ce soit ouvert 18 mois avant le lancement de la prochaine série, pour s'assurer que les gens soient réellement au courant, informés par rapport aux types de services qui sont offerts, s'ils sont éligibles ou pas. Je ne sais pas s'il y a encore cet aspect d'intérêt public ou pas, mais il y a toutes ces informations qu'il est important de savoir et il faut donner l'opportunité aux candidats de présenter leur candidature.

Une des choses importantes, une fois que le GGP sera présenté, est-ce qu'il y aura une incidence au niveau de l'ODA ? Est-ce qu'il sera mis à jour ou pas ? La réponse a été non, l'ODA ne sera pas mis à jour, à moins que le Conseil d'Administration ne donne l'instruction pour qu'il le soit puisque le projet de rapport aura pour objectif d'informer par rapport à la révision de la mise en œuvre du PDP.

Donc, ceci n'a pas beaucoup d'incidence par rapport à la mise à jour de l'ODA parce qu'il va y avoir trois processus. D'abord, un projet de rapport sera publié et soumis à commentaires publics au mois de juin, au moment de la deuxième conférence de l'ICANN de l'année. Et deuxièmement, après ces commentaires publics et recommandations finales du GGP, tout cela sera soumis au Conseil d'Administration. Et la troisième partie, c'est que le conseil de la GNSO l'adopte et l'envoie au Conseil d'Administration. Il ne s'agit pas simplement...

INTERPRÈTE :

Nous nous excusons de nouveau, il y a une interférence sur la ligne.

MAUREEN HILYARD :

Cela a été une discussion intéressante. Et à la fin de la réunion, il nous restait 20 minutes environ à l'appel, on a commencé à examiner les questions qui ont été posées par rapport au document de cadrage. En fait, on a eu une discussion qui était finalement assez superficielle. On n'est pas rentrés dans le détail parce qu'il n'y avait que trois personnes dans notre équipe, donc il y a eu une discussion générale et qui n'a donné lieu à rien de fondamental finalement.

J'en suis désolée parce que le président a essayé d'encourager les gens à faire des commentaires là-dessus, parce qu'il est réellement important qu'on fasse des commentaires. J'avais demandé s'il y avait des commentaires au CPWG, mais étant donné que les autres n'étaient pas encore au courant de cela, je crois que je vais attendre la prochaine réunion pour le dire.

Mais voilà ce qui a été dit par rapport à la mise à jour de l'ODA. Cela a réellement été utile et on en saura plus lors de la prochaine réunion.

Christopher a la main levée.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Merci Maureen, très intéressant. Et bien entendu, étant donné que j'ai participé aux SubPro sur ce même sujet il y a des années, je félicite l'ampleur un peu plus large du soutien aux candidats. Et j'aimerais vous soumettre quelques commentaires, Maureen.

L'un, c'est qu'il serait important de garantir l'assistance gratuite, qui est une excellente chose, et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Il faudrait là qu'il y ait un certain type de contrôle.

Et un autre commentaire qui porte sur le fond, c'est l'aspect continuité. Je sais d'expérience personnelle que lorsque vous commencez à travailler dans le financement de projets complexes avec tout ce que ceci implique, les dépenses, différents calendriers, etc., les choses ne se produisent pas, ni tout en même temps, du jour au lendemain. Donc les contributions pro bono doivent s'accompagner du fait de garantir que cette assistance pro bono va exister depuis le début jusqu'à la fin pour apaiser un petit peu les candidats.

Voilà deux mises en garde que je souhaitais faire dans cette thématique si complexe.

MAUREEN HILYARD : Très bien, j'en ai pris bonne note et on en fera part lors de la prochaine réunion.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, Maureen, de cette mise à jour.

Olivier a été déconnecté, donc je reprends le flambeau pour présider cet appel jusqu'à ce qu'il revienne.

Je vois que Justine a levé la main. Est-ce que c'est une nouvelle main, Justine ? Allez-y.

JUSTINE CHEW : Merci. J'ai un commentaire et une question par rapport au rapport de Maureen sur le GGP.

Vous parliez de la manière de mesurer la réussite du programme pro bono. L'un des retours qu'on a reçus il y a un moment maintenant est justement lié au niveau de la sensibilisation, de l'information et de la publicité autour de ce programme pro bono. L'ICANN, en fait, s'est beaucoup éloignée de ce programme et a laissé cela entre les mains d'entités qui devaient s'en charger en publiant une liste sur le site Web pour voir si les candidats allaient découvrir dans cette liste les entités qui pourraient les aider.

L'un des commentaires qui ont été faits en réponse à ce qui s'est passé, c'est que l'organisation ICANN devrait réellement essayer de jouer un rôle de facilitateur et faire davantage d'efforts pour que les candidats ayant besoin de ce programme de soutien et les entités pouvant leur offrir ce soutien soient en contact.

MAUREEN HILYARD : Excusez-moi Justine, j'écrivais tout ce que vous étiez en train de dire, mais j'en prends bonne note parce que c'est réellement très important. Et non, on ne l'a pas encore parfait.

JUSTINE CHEW : Très bien.

Vous parliez de mesurer la réussite. Peut-être qu'on pourrait utiliser une mesure telle que celle que je viens de proposer.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci beaucoup. Et j'ai fini avec cette mise à jour.

HADIA EL MINIAWI :

Merci Maureen. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires à l'attention Maureen ? Je ne vois pas de demandes d'intervention, alors merci beaucoup Maureen et Sarah de votre travail sur ce groupe.

Nous en avons donc fini avec le point 3 de l'ordre du jour, mise à jour des groupes de travail et petites équipes. Sachez qu'il y a des ressources supplémentaires sur notre ordre du jour si vous voulez en savoir plus sur chacun des PDP et travail politique en cours. N'hésitez pas à aller consulter ces ressources si vous souhaitez contribuer ou en savoir plus sur les politiques actuellement en cours.

Nous passons à présent à la mise à jour sur les commentaires politiques. Récemment ratifié par l'ALAC, le rapport initial sur le mécanisme de révisions PDP de la ccNSO, période de commentaires publics qui s'est finalisée hier. Apparemment, nous avons quatre périodes de commentaires publics ouvertes.

La première : projet de plan opérationnel et financier 2024-2028 et projet de plan opérationnel et budget 2024. Date de clôture : 13 février. Si vous voulez contribuer à ce commentaire, allez sur l'espace du groupe de travail OFB ou participez aux appels du groupe de travail de l'OFB.

Deuxième période de commentaires publics concernant la procédure proposée pour sélectionner une chaîne de domaines de premier niveau à des fins privées, c'est-à-dire la chaîne sélectionnée par l'ICANN à des fins privées. Cette chaîne ne devrait jamais être déléguée par l'ICANN. Donc, il faut utiliser des TLD ad hoc pour une utilisation privée et la chaîne sélectionnée est déléguée par l'ICANN. Ceci pourrait donner lieu

à une collision de noms. Également, le TLD privé est résolu en externe, ce qui peut donner lieu à un problème en termes de confidentialité. Cela pose un certain nombre de problèmes au niveau de la sécurité aussi.

Cette procédure porte sur la procédure elle-même – je parle de la procédure pour sélectionner la chaîne, parce que le SSAC a une recommandation pour sélectionner un critère pour la chaîne et ne spécifie pas une chaîne en particulier. Donc, l'IANA doit proposer un TLD spécifique et a publié un document pour expliquer la sélection de la chaîne. Une période de commentaires publics va suivre et après, l'organisation ICANN va préparer une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration.

Il y a un espace wiki concernant ce commentaire public, donc si vous avez des idées, des commentaires à faire ou des choses que vous aimeriez partager avec le Conseil d'Administration, avec l'organisation ICANN, je vous invite à vous rendre sur cet espace wiki.

La période de commentaires publics concerne les règles de génération d'étiquettes de référence basées sur les scripts supplémentaires, qui arrive à échéance le 3 mars. Cette période de commentaires publics a été lancée en janvier. De quoi s'agit-il ? De changements normatifs à des règles qui existent actuellement par rapport à des scripts existants ou des langages existants selon différentes langues, le bulgare par exemple, le français, l'anglais, l'allemand, l'écriture en hébreu, également, le macédonien du Monténégro, le russe, le serbe et l'ukrainien. Au niveau des autres qui sont ouverts, nous avons sept nouveaux scripts et types d'écriture. Je crois que tout ceci est indiqué

dans ces règles au deuxième niveau de génération d'étiquettes. Je crois que c'est déjà ouvert, sept nouveaux scripts avec des règles de génération d'étiquettes pour ces scripts, y compris pour le Myanmar.

Une nouvelle fois, si vous voulez en savoir plus, nous sommes en train de créer un espace à ce sujet pour des commentaires publics éventuels. Nous avons également le groupe de la GNSO des parties prenantes et du processus d'amendement de la charte des unités constitutives.

Je vais m'arrêter ici et je ne sais pas si Chantelle a plus à nous dire. Merci.

CHANTELLE DOERKSEN : Hadia a mentionné en effet que nous avons ces périodes de commentaires publics. Nous avons deux nouveaux commentaires publics qui viennent d'ouvrir, le premier, les procédures pour la sélection d'une chaîne de premier niveau pour l'utilisation privée et le second, il s'agit des règles de génération d'étiquettes comme nous l'avons vu. S'il y a des personnes qui veulent travailler là-dessus pour rédiger un commentaire public, indiquez-le-nous ou contactez Hadia. Merci.

HADIA EL MINIAWI : Y a-t-il des questions ou commentaires pour nous en rapport avec ce qui vient d'ouvrir au niveau des commentaires publics ? Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : Une petite question. Dans le cadre des déclarations que nous avons déjà, vous avez la troisième qui est nouvelle. Vous avez les règles de

génération d'étiquettes. Est-ce que c'est la même chose que les mêmes commentaires publics à venir ?

HADIA EL MINIAWI : Non, c'est différent. Je crois que c'est ouvert le même jour, mais c'est différent.

JUSTINE CHEW : Merci.

HADIA EL MINIAWI : Je ne vois pas d'autres mains levées, donc nous allons repartir vers notre ordre du jour. Jonathan Zuck va nous parler des procédures ultérieures de l'évaluation de la conception opérationnelle ODA pour les procédures ultérieures SubPro.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia.

Il n'y a pas de mise à jour à effectuer. Mais ce que nous avons fait, c'est que nous avons suivi un processus. Dans le cadre de l'ODA, nous avons recherché ce qui était déconnecté par rapport à nos autres commentaires publics par rapport à nos différents avis déjà prodigués et voir ce qui est nouveau avec cet ODA en ce qui concerne les suppositions, la logique ou le manque de logique. On essaie de voir quelle était l'intention des procédures ultérieures.

Nous avons eu un rapport du groupe de travail sur les procédures ultérieures et nous avons souligné certains points que nous avons déjà

soulevés. León Sanchez, hier, nous en a parlé et il a confirmé que la lettre a été reçue par le Conseil d'Administration et qu'elle a été prise en compte. On a parlé de l'option 1 et de l'option 2 et il semble que le Conseil d'Administration penche plutôt pour l'option 2.

Je crois que la GNSO et nous-mêmes pensons que c'est une fausse dichotomie entre l'option 1 et l'option 2 et je crois que la réponse serait une version hybride entre ces deux options. Il y a beaucoup de travail à faire là-dessus, beaucoup de détails. Nous voulons nous concentrer, si c'est l'option 2, si c'est une version accélérée d'une nouvelle série, à ce que cela ne vienne pas à l'encontre des personnes déposant des dossiers de candidature et des communautés des IDN. Il ne faut pas que ces IDN soient mis de côté. Donc, nous sommes un petit peu préoccupés par l'option 2. Nous voulons nous assurer que le type de candidature soit respecté, qu'ils n'aient pas besoin d'attendre encore plus pour déposer le dossier de candidature. Il y a beaucoup de détails dont il faudrait parler. En tout cas la lettre a été reçue et prise en compte par le Conseil d'Administration.

Les prochaines étapes, ce sera de prendre cette lettre et de la modifier en un avis d'At-Large. Une petite équipe va devoir travailler là-dessus et cela va devenir un avis officiel au Conseil d'Administration provenant de l'ALAC pour l'ICANN76.

Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose à cela en ce qui concerne les prochaines étapes ?

JUSTINE CHEW : Non, pas particulièrement. Ce serait utile d'avoir un calendrier pour générer cet avis.

JONATHAN ZUCK : Je ne sais pas. Il faut que l'on voie avec un calendrier, en effet. Je n'ai pas une réponse tout de suite.

Je vois que Christopher Wilkinson a levé la main.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Jonathan. Quelques points.

Le plus important, c'est vraiment de bien entériner ce concept At-Large concernant les noms géographiques. On ne l'avait même à l'ordre du jour il y a de cela quelques années. Je crois qu'il faut aller plus loin. Pour le moment, je veux bien indiquer que c'est une réussite d'avoir parlé de ces noms géographiques, que nous ayons une politique maintenant pour les noms géographiques, c'est important, c'est notable. Je crois que cette réflexion va durer plusieurs années, peut-être même encore plus longuement avec l'option 1.

Si c'est l'option 2, il faut s'assurer que les nouveaux venus aient la priorité. Ils ne doivent pas être exclus des premières phases, parce qu'il y a un portefeuille de bureaux d'enregistrement et de TLD. Il faut s'assurer que la première phase est orientée en priorité vers de nouveaux demandeurs de nom de domaine pour des raisons de concurrence.

Je suis un petit peu inquiet des portefeuilles très larges que certains bureaux d'enregistrement ont déjà. Il faut donner un petit peu

l'avantage aux nouveaux venus, aux nouveaux dossiers, aux premiers essais d'obtenir de nouveaux gTLD.

JONATHAN ZUCK :

C'est un concept intéressant. Je ne sais pas si ce sera bien reçu par le conseil de la GNSO, mais on peut en effet l'indiquer, le prioriser. Je pense que ce sera une réussite d'attendre qu'il y ait des variantes pour les IDN. Ceci serait une grande victoire, je pense. On va prendre en compte, en effet, vos idées sur la priorisation.

Michael Palage.

MICHAEL PALAGE :

Merci Jonathan.

En ce qui concerne les prochaines étapes, ce à quoi je pensais – et j'aimerais écouter le reste de la communauté –, je suis d'accord avec ce que vous avez dit sur la fausse dichotomie entre l'option 1 et l'option 2. Si l'on revient un peu en arrière et que nous observons l'ODA pour le SSAD, plutôt que d'espérer que le Conseil d'Administration prenne les bonnes décisions, plutôt que le Conseil d'Administration renvoie cela à la GNSO, qu'il y ait ce va-et-vient entre les deux choix, est-ce que la communauté pourrait trouver une option 3 et la proposer au Conseil d'Administration ? Est-ce que ce serait approprié ? Une bonne idée ? Une mauvaise idée ? Il me semble que nous devons attendre quelques mois. Ce n'est pas une bonne option. Je pense qu'il faut être prêt pour Cancún.

JONATHAN ZUCK : Nous voulons renvoyer ces points vers la communauté. On a parlé du soutien aux candidats, nous avons avancé à ce niveau. Je suspecte que nous soyons en mesure, en petite équipe, d'élaborer là-dessus. Je crois que la GNSO est déjà à l'œuvre et travaille éventuellement à une option 3. C'était le cas avant la dernière retraite. On va voir s'il y a un avis officiel à ce niveau ; ce serait intéressant.

Justine.

JUSTINE CHEW : En fait, le conseil de la GNSO n'a pas fait cela. J'étais membre de la petite équipe du conseil de la GNSO qui a revu l'ODA et qui a rédigé cela en partie et la substance de la lettre partie du président de la GNSO au Conseil d'Administration, et j'ai suggéré personnellement de voir la possibilité d'avoir une option 3, 4 ou 5. Mais la suggestion n'a pas été retenue, aussi parce que nous essayons d'avoir rapidement une lettre à envoyer avant l'atelier du Conseil d'Administration. On n'a pas eu assez de temps, véritablement, pour peaufiner une option 3. Cela ne veut pas dire que la GNSO ne le fera pas, mais je n'ai pas entendu quoi que ce soit à ce sujet depuis que la lettre a été envoyée de la part du président de la GNSO au Conseil d'Administration de l'ICANN.

JONATHAN ZUCK : Jeff Neuman n'a pas encore utilisé la magie pour cela.

Michael demande si nous allons lancer nous-mêmes une option 3 ; je crois que c'est une possibilité. Je crois que nous sommes beaucoup plus périphériques néanmoins par rapport à ce processus et concentrés sur des intérêts pour les procédures ultérieures. Je pense qu'avec tous ces

aspects de procédures ultérieures, nous ne participons pas à ce processus, mais que l'ALAC puisse avoir une option 3, cela paraît un petit peu difficile.

Justine, vous voulez répondre à cela ?

JUSTINE CHEW :

Oui, si vous le permettez parce que j'ai vu que Hadia avait levé la main aussi.

Je voulais simplement dire que je crois que la position de la GNSO, c'est qu'ils préfèrent persuader le Conseil d'Administration d'approuver les contributions SubPro de la GNSO et donner le feu vert pour la mise en œuvre et que l'équipe de mise en œuvre se charge ensuite des détails. Je crois que c'est cette option qu'ils préfèrent plutôt que de travailler sur une éventuelle option 3. C'est ce que je suppose en tout cas.

JONATHAN ZUCK :

Ce n'est pas le pire des résultats non plus. Merci Justine.

Hadia.

HADIA EL MINIAWI :

Merci. J'ai levé ma main pour poser une question sur l'option 3.

La différence, à mes yeux bien sûr, cela tient au calendrier – c'est une grande différence entre les deux options. Mais les différentes techniques entre ces deux options et l'option 2, c'est que vous ne payez pas en avance l'ensemble du système et la mise en œuvre est

également moins onéreuse parce qu'une partie des processus se fait de manière manuelle.

Si vous prenez cette partie et que vous l'intégrez dans l'option 1, je ne sais pas si cela fonctionnerait, parce que si, dans l'option 1, vous intégrez la plupart des processus manuels, je ne pense pas que ceci fonctionnerait parce que vous ne traitez pas le processus comme il le faut. À moins de traiter les candidatures de manière groupée, cela ne fonctionnerait pas parce qu'il faut un traitement manuel. Est-ce que je pourrais en savoir un peu plus sur cette option 3, s'il vous plaît ?

JONATHAN ZUCK : Christopher, si vous pouvez attendre un petit peu, je vais demander à Justine de bien vouloir répondre à Hadia.

JUSTINE CHEW : La réponse est très simple et très rapide : il n'y a pas d'option 3 à l'heure actuelle. Donc, je ne sais pas quoi répondre puisqu'il n'y a pas d'option 3.

JONATHAN ZUCK : Très bien. Oui, en fait, Hadia, on ne sait pas bien en quoi consisterait cette option 3. On a parlé de cela et il se pourrait qu'il y ait une question d'expertise dans l'ODP qu'il faudrait traiter. Mais maintenant, on a deux situations où le résultat d'une ODP a été caractérisé comme une évaluation suivie de différentes options alternatives. Il y a encore beaucoup d'interrogations autour des ODP et il faut voir qui est impliqué dans l'élaboration de ces plans de mise en œuvre initiaux.

Christopher, à vous.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci.

Je pense qu'il ne faut pas être pessimiste par rapport au fait de trouver une bonne solution, et ce, pour le bien des utilisateurs dans les sections faiblement des services du marché. Dans ma contribution écrite au petit groupe d'étude qu'on a constitué, j'ai fait quelques suggestions par rapport à la manière dont l'option 2 pourrait être développée. Si vous voulez appeler cela option 3, c'est une question de sémantique.

J'aimerais répéter ici à cet égard que certaines des choses que j'ai écrites auparavant – et d'ailleurs je le répète, j'ai siégé au groupe SubPro pendant des années –, mon expérience à la GNSO est la suivante : si on baisse les bras et on dit : « La GNSO finalement va tout décider », alors on est en train de perdre notre temps et c'est un problème grave où les politiques qui figurent dans le rapport SubPro sont aux antipodes des intérêts de ceux qui ne font pas partie de ce petit groupe.

JUSTINE CHEW : Merci Christopher.

Je ne sais pas si l'ALAC ou l'At-Large veut développer une option 3 ou pas. Je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure manière d'utiliser ces ressources.

Cela étant dit, si on pouvait dans notre avis de l'ALAC renforcer, réaffirmer un certain nombre de choses qu'il est nécessaire de finaliser

avant que la prochaine série ne soit lancée, alors il se pourrait qu'une option 3 apparaisse dans cet exercice. J'insiste sur le fait de déclarer clairement ce qui, d'après nous, devrait se produire, ce qui d'après nous devrait être fait dans l'élaboration de notre avis.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement, c'est notre position jusqu'à présent : défendre notre terrain.

Prochaines étapes, élaborer un avis et on va prendre les commentaires des uns et des autres. On se réunira de nouveau pour en parler. Merci Hadia et je vous cède la parole.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, Jonathan, de cette mise à jour. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc je suppose qu'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce qu'ont dit Jonathan et Justine. Si ce n'est pas le cas, nous passons au point divers.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sous point divers ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui.

HADIA EL MINIAWI : Allez-y, Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Excusez-moi, j'ai l'impression que j'interviens trop aujourd'hui, mais ceci compense mon silence paresseux de ces dernières semaines.

Il s'agit de Google. Hier, j'ai entendu que l'administration américaine a lancé des poursuites contre Google. D'après mon expérience limitée dans les années 1990 lorsque j'étais étroitement associé à la supervision européenne de l'affaire NTNT où un opérateur en situation de monopole a dû diversifier une grande partie de ses activités, je voulais dire d'abord que les affaires aux États-Unis de ce genre prennent énormément de temps et impliquent des ramifications qu'on aurait beaucoup de mal à soupçonner d'entrée de jeu, cette affaire en particulier qui a à voir avec la domination de Google sur le marché publicitaire.

En l'état actuel des choses – d'ailleurs, ce n'est pas un message à l'attention de l'ALAC mais à l'attention du personnel de l'ICANN –, l'ICANN doit mettre en place une petite équipe de travail pour suivre de près cette affaire Google conformément à la loi de concurrence nord-américaine, parce que d'après mon expérience dans cette affaire de télécommunications dont je vous parlais, cette affaire nord-américaine a des répercussions énormes au niveau international et peut avoir une incidence sur la législation dans le domaine de la concurrence de par le monde.

Donc, il faudrait créer un petit groupe qui comprend un économiste, un avocat et il faut absolument informer la communauté et les membres du Conseil d'Administration par rapport à cette affaire, par rapport au rôle de Google et l'incidence que cette affaire pourrait avoir.

HADIA EL MINIAWI : Merci Christopher. Est-ce que vous pourriez nous dire comment ceci est lié à la mission de l'ICANN ? Parce que j'ai lu une déclaration de l'administration américaine hier. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus par rapport à la manière dont ceci est lié à la mission de l'ICANN ?

CHRISTOPHER WILKINSON : En fait, je parlais surtout en raison de l'expérience que j'ai eue et qui m'a marquée pour le reste de mes jours. Donc, je préférerais ne pas me lancer là-dedans maintenant à brûle-pourpoint. Je préférerais que vous m'envoyiez un e-mail et je vais y travailler dans les deux prochains jours, si vous êtes d'accord.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, Christopher. Y a-t-il des questions ou des commentaires à l'attention de Christopher ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Il s'agit d'une tentative de la part de Google d'occuper une place très importante dans l'espace de noms de domaine avec un portefeuille très important de domaines de premier niveau. Mais il y a d'autres choses aussi, les droits pour accéder à Google Docs qui passent par un serveur et le service technique de Google. En tout cas, je vais bien préparer ma réponse et ma présentation.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, Christopher. Je vous laisse donc y réfléchir et je vais vous envoyer un e-mail pour vous dire ce sur quoi il faut réfléchir et

vous mettre en contact avec d'autres si d'autres s'intéressent à cette question. D'ailleurs, je vous invite tous à y réfléchir parce que c'est une question qui nous concerne tous.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non ? Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir au point divers ? Non ? Il n'y a pas de mains levées.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, prochaine réunion.
Quand aura lieu notre prochaine réunion ?

YEŞİM SAĞLAM :

Merci beaucoup Hadia.

Je regarde le calendrier et normalement, notre réunion devrait avoir lieu à 19 h UTC. Toutefois la semaine prochaine, nous avons l'appel mensuel AFRALO, donc il pourrait y avoir conflit entre les deux appels. Ce que nous pouvons faire par conséquent est de fixer l'appel à 21 h UTC si vous en êtes d'accord plutôt qu'à 19 h UTC.

HADIA EL MINIAWI :

Y a-t-il des objections à ce qu'on organise l'appel à 20 h UTC ?

YEŞİM SAĞLAM :

21 h UTC et non pas 20 h.

HADIA EL MINIAWI :

Je ne vois pas d'objection, donc l'appel aura lieu à 21 h UTC la semaine prochaine, mercredi prochain 1^{er} février. Merci Yeşim.

Merci à tous de votre participation, réunion très productive à n'en pas douter. Merci aux interprètes, merci au personnel et je vous cède la parole pour lever la séance. Merci.

YEŞİM SAĞLAM :

Merci beaucoup. Cette réunion maintenant finie. Excellente fin de journée à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]